



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 07 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 16

ABSENTS EXCUSES : 4

ABSENTS : 3

↳ 5 (à partir du point 4 de l'ordre du jour)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le compte de gestion 2018 du budget communal ;
2. Approuvé le compte administratif 2018 du budget communal et l'affectation du résultat en découlant ;
3. Voté le budget primitif 2019 ainsi que les taux d'imposition ;
4. Approuvé le compte de gestion 2018 du budget eau ;
5. Approuvé le compte administratif 2018 du budget eau et l'affectation du résultat en découlant ;
6. Voté le budget primitif 2019 de l'eau ;
7. Autorisé le CDG42 pour négocier un contrat groupe concernant la protection sociale complémentaire.

Le Maire,

Christophe BRETTON